

Avec la nouvelle classification, le mécontentement s'amplifie de jour en jour et plusieurs entreprises sont déjà en lutte, quand d'autres sont dans l'objectif d'organiser des débrayages très prochainement.

En effet, de nombreux exemples confirment que les salariés cadres et non cadres sont excédés par les procédures mises en place dans les entreprises : on leur impose des fiches d'emploi sous-cotées, dévalorisées, avec un métier et des savoir-faire qui disparaissent.

Dans un même secteur, pour un même emploi, des salariés se retrouvent avec des cotations différentes. Des améliorations sont indispensables pour amoindrir les effets néfastes apportés par la nouvelle convention collective

**Voir ci-dessous le communiqué de la CGT Métallurgie**

**FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS****DE LA MÉTALLURGIE**

## Quand fiche descriptive d'emploi et cotation riment avec déclassification, dévalorisation, mystification

Depuis la signature de la nouvelle Convention Collective Nationale (le 7 février 2022) par le patronat de la métallurgie (l'UIMM) et les organisations syndicales de salariés (CFDT, FO et la CFE-CGC), beaucoup d'entreprises ont commencé à déployer la nouvelle classification.

Force est de constater que les organisations syndicales sont très peu associées dans la mise en œuvre de ces nouvelles mesures conventionnelles. Malheureusement, comme nous pouvions nous y attendre, cela ne se passe pas correctement. Les salariés sont de plus en plus nombreux à recevoir leur fiche descriptive d'emploi, ainsi que la cotation de celui-ci et donc, leur nouvelle classification. Il y a beaucoup de décalage en très nette défaveur des salariés. On peut déjà dire que le compte n'y est pas du tout !

Les fiches d'emplois sont faites à l'emporte-pièce avec des contenus des plus farfelus, qui trop souvent ne correspondent même pas à l'emploi réellement tenu. Tous les éléments qui doivent servir à la construction des fiches emplois ne sont pas présents. Il manque régulièrement la partie sur autonomie, mais également les actions et décisions sur les activités de l'emploi (pour le critère contribution) ainsi que les responsabilités hiérarchiques dans l'emploi.

**Il faut donc rappeler aux employeurs que tous les éléments doivent être valorisés pour construire objectivement une fiche d'emploi et pour arriver à cela il faut retrouver :**

1. L'intitulé de l'emploi. (Titre/ Métier)
2. Les descriptions des activités à accomplir dans l'emploi. (Complexité de l'activité)
3. Les connaissances professionnelles spécifiques. (Connaissances)
4. Les autonomies liées à l'emploi. (Autonomie)
5. Les actions et décisions sur les activités de l'emploi. (Contribution)

6. Les responsabilités hiérarchiques liées à l'emploi. (Encadrement)
7. Les relations de travail / Communication internes & externes. (Communication)

**Lorsque la fiche d'emploi n'est pas réalisée correctement, c'est la cotation qui en découle qui est bâtie et finalement, c'est une classification au rabais qui s'applique au salarié.**

Le mécontentement s'amplifie de jour en jour et plusieurs entreprises sont déjà en lutte, quand d'autres sont dans l'objectif d'organiser des débrayages très prochainement pour demander des comptes aux employeurs.

Ne restez pas seul car rien n'est inéluctable. Collectivement et unitairement il est possible d'imposer au patronat une autre grille de lecture objective de cette classification, sans compter que nous avons aussi un projet de classification bien plus efficient que celui des signataires !



**Lire le projet proposé  
par la FTM-CGT**

Avoir des augmentations de salaire et un vrai déroulement de carrière sont essentiels pour l'équité de traitement, pour l'égalité salariale, la solidarité à travers le financement de la sécurité sociale, la reconnaissance de l'engagement du salarié dans son travail, l'attractivité de la branche par la reconnaissance et la valorisation des diplômés et des qualifications !

**Salariés de la métallurgie que nous soyons ouvrier, technicien, ingénieur, cadre, nous pouvons faire de la date du 12 décembre le point de départ d'un nouvel**

\* CCN =(Convention Collective Nationale) :

**Se syndiquer est un droit  
à la CGT c'est un plus**



**élan de lutte collective pour gagner une Convention Collective de haut niveau dans notre branche.**

Il le faut pour nous mais aussi pour nos enfants ! Intéresser et attirer les jeunes générations aux métiers de la métallurgie est primordiale pour le développement de l'emploi et donc de l'entreprise.

Cette date du 12 décembre n'est pas choisie au hasard,

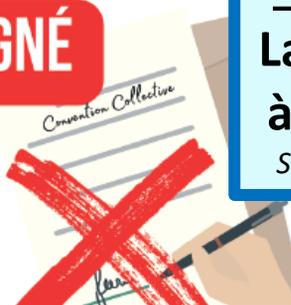
c'est le jour de la mobilisation intersyndicale européenne contre l'austérité à Bruxelles. Dans la métallurgie, une des matérialisations de cette austérité prend la forme de la nouvelle Convention Collective, mais également le sujet de la redistribution des richesses créés par les salariés à l'entreprise via l'augmentation de nos salaires.

**NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE**

# LA CGT

**N'A PAS SIGNÉ**

# ÇA



Journée de mobilisation Intersyndicale Européenne contre l'austérité

**Le mardi 12 décembre 2023**

**La CGT de l'établissement de Vénissieux appelle à un arrêt de travail (En horaire libre)**

*Si vous êtes en télétravail, Pensez à vous déconnecter !!!*



**LA CGT IVECO France VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTE DE FIN D'ANNEE**



**Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour ces fêtes de fin d'année et espérons que la nouvelle année vous apportera plein de satisfaction et de bonheur tant sur le plan professionnel que privé.**

**Prenez soin de vous et de vos proches**



**CONTACTEZ-NOUS**

Ambre GUILLOUET - Sophie LY  
Mireille FERNANDEZ  
Thibaut JOURDAIN  
Guillaume BROSSUTTI  
Yvan MANQUAT - Thomas MULLER  
Thomas ROUILLER - Eric VIGNAL

**Pour vos revendications, n'hésitez pas à nous contacter.**

**LE TRAVAIL A PLUSIEURS VISAGES.  
LA CGT A LE VÔTRE.**

[cgtivecovx@hotmail.com](mailto:cgtivecovx@hotmail.com)

**2/2**

[WWW.CGT.FR](http://WWW.CGT.FR)

